

## Des transferts d'établissements dans le Val-de-Marne bénéfiques pour l'emploi

### Faits marquants

A l'image de la plupart des départements franciliens, le Val-de-Marne perd des établissements au jeu des transferts d'entreprises. En moyenne entre 2006 et 2009, le département a perdu annuellement 163 établissements.

Les transferts, entrées et sorties, se font principalement en proximité géographique, avec les départements limitrophes. En effet, au-delà des prix du foncier, la qualité de vie et la proximité de la clientèle restent déterminants pour le chef d'entreprise dans les choix géographiques de transferts.

Alors que les transferts en sortie concernent principalement les établissements de moins de 2 salariés, les transferts en entrée concernent les établissements de plus grande taille, par exemple l'installation du siège social d'Orange France à Arcueil ou celui de LCL à Villejuif. Les transferts sont donc favorables en termes d'emploi au Val-de-Marne. Ainsi entre 2006 et 2009, le gain d'emplois est estimé à 2 335 salariés supplémentaires chaque année.

### Un jeu de transferts différencié entre les territoires

#### ➤ 6% des établissements sont en mouvement tous les ans dans le Val-de-Marne

Chaque année, entre 2006 et 2009, 3 664 établissements sont arrivés, ont quitté ou se sont relocalisés dans le Val-de-Marne. Le taux de mobilité est ainsi de 6,1%, équivalant à celui de la Seine-Saint-Denis et de Paris.

1 397 établissements se sont déplacés au sein même du département, représentant 38,1% des transferts, un des taux franciliens les plus bas avec la Seine-Saint-Denis.

Fig.1 : Transferts d'établissements annuels moyens par département (2006-2009)

	Transferts	Taux de mobilité	dont internes	Part
Paris	20 134	6,2%	12 401	61,6%
Hauts-de-Seine	6 869	7,1%	2 777	40,4%
Seine-Saint-Denis	4 437	6,3%	1 637	36,9%
<b>Val-de-Marne</b>	<b>3 664</b>	<b>6,1%</b>	<b>1 397</b>	<b>38,1%</b>
Seine-et-Marne	2 694	4,9%	1 403	52,1%
Yvelines	3 307	5%	1 657	50,1%
Essonne	2 596	5%	1 346	51,8%
Val-d'Oise	2 650	5,5%	1 202	45,4%

Source : Insee, Transferts

#### ➤ Un taux d'arrivée de 1,7% et un taux de départ de 2% dans le Val-de-Marne

Dans le jeu des transferts, tous les départements franciliens à l'exception de la Seine-et-Marne sont perdants. Ainsi le Val-de-Marne affiche un taux d'attractivité de -0,3%, soit une perte de 163 établissements en moyenne par an. En effet, si le taux d'arrivée dans le département est correct avec 1,7%, soit 1 052 entrées, le taux de départ est plus important, il s'établit à 2%, soit 1 215 sorties.

Fig.2 : Flux d'établissements annuels moyens par département (2006-2009)

	Entrées	Taux d'arrivée	Sorties	Taux de départ
Paris	3 538	1,1%	4 195	1,3%
Hauts-de-Seine	1 990	2,1%	2 102	2,2%
Seine-Saint-Denis	1 353	1,9%	1 447	2,1%
<b>Val-de-Marne</b>	<b>1 052</b>	<b>1,7%</b>	<b>1 215</b>	<b>2%</b>
Seine-et-Marne	694	1,3%	597	1,1%
Yvelines	767	1,2%	883	1,3%
Essonne	588	1,1%	662	1,3%
Val-d'Oise	692	1,4%	756	1,6%

Source : Insee, Transferts

➤ **Un solde négatif de tous les départements franciliens au profit des Régions**

Si les départements de Paris, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne affichent un solde négatif vis-à-vis des autres départements franciliens, l'ensemble des départements d'Ile-de-France affichent un solde négatif dans le jeu des transferts avec les départements des autres régions françaises.

En effet, alors que les mouvements intra-franciliens représentent 86% des flux d'établissements et notamment 91% des entrées en Val-de-Marne, le solde des transferts négatifs est aux trois-quarts imputable aux échanges avec les autres régions françaises.

Fig.3 : Flux d'échanges majeurs annuels moyens du Val-de-Marne (2006-2009)

Transferts avec...	Entrées*	Sorties*	Solde*
<b>Ile-de-France</b>	<b>954</b>	<b>997</b>	<b>-43</b>
Paris	481	434	47
Seine-Saint-Denis	148	142	6
Hauts-de-Seine	123	122	2
Yvelines	31	31	0
Val-d'Oise	26	32	-6
Essonne	82	104	-22
Seine-et-Marne	64	134	-70
<b>Régions</b>	<b>98</b>	<b>218</b>	<b>-120</b>
<b>Total</b>	<b>1 052</b>	<b>1 215</b>	<b>-163</b>

Source : Insee, Transferts

\*Les totaux présentés en gras peuvent différer de la somme des lignes car les moyennes présentées dans le tableau sont arrondies à l'entier.

➤ **Les flux d'établissements sont principalement des mouvements de proximité**

Pour le Val-de-Marne, 91% des entrées proviennent d'Ile-de-France et 82% des sorties se font en sa direction.

Ainsi, la majeure partie des transferts s'effectue avec les départements limitrophes : Paris (46 % des entrées et 36 % des sorties), la Seine-Saint-Denis au nord (13 % des flux), les Hauts-de-Seine à l'ouest (11 % des flux), la Seine-et-Marne à l'est (9 % des flux) et l'Essonne au sud (8 % des flux).

Le calcul de l'intensité bilatérale migratoire avec le Val-de-Marne permet de voir que les transferts sont moins fréquents avec les départements les plus distants, le Val-d'Oise et les Yvelines.

Fig. 4 : Intensité bilatérale migratoire<sup>1</sup> du Val-de-Marne (2006-2009)

Avec...	Intensité bilatérale
Paris	4,7
Seine-Saint-Denis	4,4
Seine-et-Marne	3,4
Essonne	3,3
Hauts-de-Seine	3,1
Val-d'Oise	1,1
Yvelines	1,0

Source : Insee, Transferts

Fig. 5 : Provenance des établissements transférés à destination du Val-de-Marne (2006-2009)

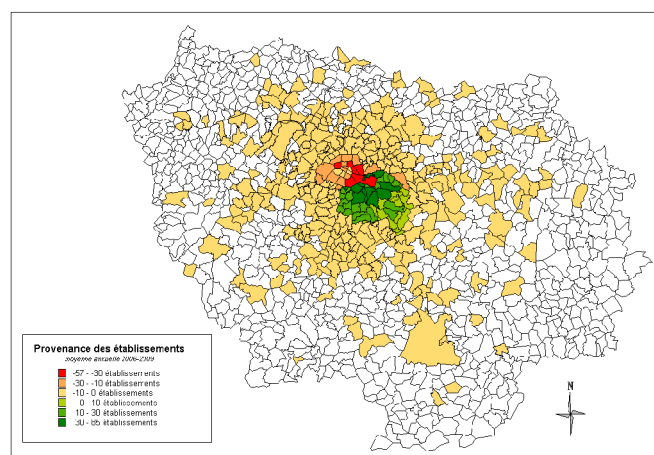
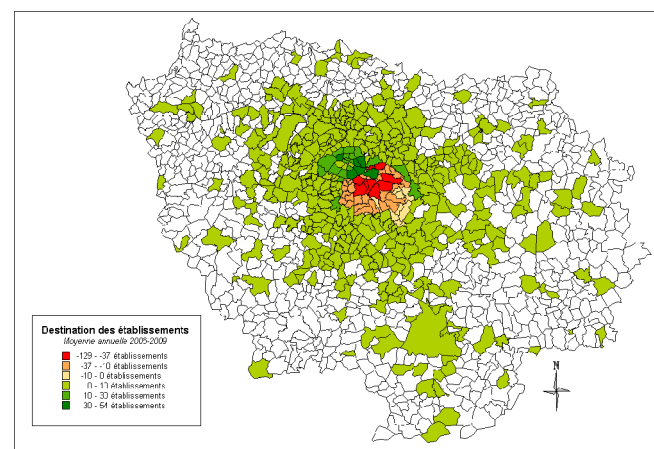


Fig. 6 : Destination des établissements transférés depuis le Val-de-Marne (2006-2009)



<sup>1</sup> L'intensité bilatérale migratoire est le rapport de l'ensemble des transferts entre 2 territoires, ici le Val-de-Marne et 1 des 7 autres départements franciliens, avec la moyenne des stocks d'établissements des 2 territoires concernés ; le calcul est effectué sur les moyennes de la période.

### ➤ Des communes à l'attractivité contrastée

Les communes de Bry-sur-Marne, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Santeny et Vincennes sont les seules à gagner des établissements en provenance à la fois d'Ile-de-France et des Régions. Par ailleurs, certaines communes ont au global un solde relatif aux transferts positif, malgré un taux d'attractivité interne (installation d'établissements en provenance du même département) ou externe (installation d'établissements provenant d'un autre département) négatif. Par exemple, Ivry-sur-Seine affiche un taux d'attractivité global de + 0,1 % qui résulte d'un bon taux d'attractivité externe (+ 0,5 %) et d'un taux « d'attractivité » interne défavorable (- 0,4 %). A l'inverse, Périgny présente un taux d'attractivité global de + 2,4 % (meilleur taux de solde communal) résultant d'un excellent taux d'attractivité interne (+ 3,5 %) et d'un taux « d'attractivité » externe défavorable (- 1 %).

### Les transferts, un moteur de l'emploi val-de-marnais

### ➤ Des établissements entrants de taille stable, une croissance plus importante des établissements sortants

L'observation en détail de l'ensemble des entrées et sorties d'établissements du Val-de-Marne et leur impact en matière d'emploi (passage de l'établissement à une autre tranche d'effectifs salariés) permet de voir la stabilité en effectif des établissements qui s'installent dans le Val-de-Marne : elle est de près de 90%. Cependant le département subit une perte virtuelle d'emplois dans la mesure où plus de 17% des établissements quittent le Val-de-Marne pour croître dans un autre département. Ce mouvement pourrait souligner un manque dans l'offre de parcours résidentiel, qui ne permet pas à certains établissements de grandir dans le Val-de-Marne.

Fig. 7 : Impacts des transferts d'établissements sur la taille des établissements (2006-2009)

Impact des mvts sur les effectifs	Entrées d'étab. dans le Val-de-Marne		Sorties d'étab. du Val-de-Marne	
	Nb étab	Part	Nb étab	Part
Stable	2 753	89,4%	3 470	72,3%
En hausse	158	5,1%	824	17,2%
En baisse	169	5,5%	504	10,5%
<b>Total</b>	<b>3 080</b>	<b>100%</b>	<b>4 798</b>	<b>100%</b>

Source : Insee, Transferts

\*Stable : l'établissement reste dans la même tranche d'effectif.

En hausse : l'établissement va dans une tranche d'effectif salarié supérieure.

En baisse : l'établissement va dans une tranche d'effectif salarié inférieure.

### ➤ Un solde positif pour les entreprises de plus de 2 salariés

Dans ce mouvement d'entrées et de sorties d'établissements du département, le solde val-de-marnais défavorable au profit de l'Ile-de-France est imputable uniquement aux sorties d'établissements sans salariés. En effet, à l'exception des établissements de moins de 2 salariés, le Val-de-Marne affiche un solde global de transferts (Ile-de-France et Régions) positif.

Plus particulièrement, 19 établissements de plus de 100 salariés se sont installés dans le Val-de-Marne entre 2006 et 2009.

Fig. 8 : Solde des flux par tranches d'effectif salarié (2006-2009)

Tranches	Ile-de-France	Régions	Total
0 salarié	-451	-415	-866
1 à 2 salariés	3	-57	-54
3 à 5 salariés	110	0	110
6 à 9 salariés	52	2	54
10 à 19 salariés	60	-3	57
20 à 49 salariés	29	-7	22
50 à 99 salariés	6	0	6
100 à 199 salariés	8	0	8
200 à 249 salariés	2	0	2
250 à 499 salariés	7	0	7
500 à 999 salariés	1	0	1
1000 à 1999 salariés	1	0	1
<b>Total</b>	<b>-172</b>	<b>-480</b>	<b>-652</b>

Source : Insee, Transferts

Les gains en emplois issus des transferts provenant principalement de l'implantation de moyennes et grandes entreprises en croissance, seul un tiers des mouvements d'établissements au sein même du Val-de-Marne ont une incidence sur l'évolution de l'emploi val-de-marnais.

Le solde estimé d'effectif gagné dans les transferts est en moyenne à plus de 2 000 emplois par an dans le Val-de-Marne, dont plus de la moitié induit par des relocalisations communales, avec 1 034 emplois.

Fig. 9 : Estimation de l'impact des mouvements internes sur l'emploi val-de-marnais (2006-2009)

Impact des mvts sur les effectifs*	Mouvements internes établissements			dont relocalisations communales		
	Nb étab	Part	Emploi	Nb étab	Part	Emploi
Stable	940	67,3%	0	453	68,6%	0
En hausse	321	23%	2 878	149	22,6%	1 407
En baisse	136	9,7%	-877	58	8,8%	-373
<b>Total</b>	<b>1 397</b>	<b>100%</b>	<b>2 001</b>	<b>660</b>	<b>100%</b>	<b>1 034</b>

Source : Insee, Transferts

### ➤ Des mouvements internes et des relocalisations communales propices à l'emploi

Dans le Val-de-Marne annuellement entre 2006 et 2009, en moyenne 38,1% des transferts, soit 1 397 établissements, se font dans le département. Parmi ces 1 397 transferts internes au département, 47% ont lieu au sein de la même commune. Cet important taux de relocalisation communale montre l'attractivité endogène des communes.

Fig. 10 : Principales relocalisations communales moyennes annuelles (2006-2009)

	Nombre de relocalisations communales	Taux de relocalisations communales*
Saint-Maur-des-Fossés	100	34,9%
Périgny	1	33,3%
Arcueil	12	32,9%
Rungis	14	32,4%
Vitry-sur-Seine	41	32,2%
Choisy-le-Roi	23	31,9%
Villeneuve-le-Roi	8	30,8%
Orly	11	30,7%
Le Perreux-sur-Marne	19	29,3%
Bry-sur-Marne	8	28,3%
Noiseau	2	28,0%
Champigny-sur-Marne	37	27,3%
Créteil	40	27,1%
Chevilly-Larue	15	27,0%
Sucy-en-Brie	10	26,8%
Le Plessis-Trévisé	8	25,6%
Fontenay-sous-Bois	28	25,2%
Maisons-Alfort	28	25,1%
Ivry-sur-Seine	36	25,0%

Source : Insee, Transferts

\*Taux de relocalisations au sein de la même commune par rapport à l'ensemble des relocalisations

### Définitions méthodologiques

Les établissements dans les territoires suivent deux dynamiques : la dynamique endogène correspond aux créations d'entreprises et la dynamique exogène à l'implantation nouvelle d'entreprises déjà existantes. Cette dernière correspond à l'attractivité « migratoire » du territoire.

Les transferts d'établissements permettent de distinguer les flux d'établissements (entrées et sorties) se relocalisant d'un territoire vers un autre (commune, département, région), des mouvements internes à un territoire. Cette analyse porte sur le secteur marchand hors agriculture.

Le taux d'attractivité ou taux de solde, rapporte le solde moyen des transferts d'établissements au stock moyen d'établissements

### Rappel des 3 dernières publications

\* [Flash Eco n°23](#)  
« Les entreprises étrangères en Val-de-Marne »

\* [Flash Eco n°25](#)  
« L'attractivité dans le Val-de-Marne »

\* [Flash Eco n°24](#)  
« Les établissements dans le Val-de-Marne »